



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vade-mecum de l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Photo : Serge Marizy



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM DE L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Karine SONN- IEN CT Maternelle

Stéphanie GOVIN- CPD Maternelle

Floriska CORRE- CPD Maternelle

Audrey HUGOT- PEMF

Sabine JORIS- PEMF

Catherine MANGARON- PEMF

Axelle PICARD- PEMF

Table des matières

1	Scolariser les enfants de moins de 3 ans	4
1.1	Les enjeux d'une première scolarisation à 2 ans.....	5
1.2	L'enfant de 2 à 3 ans, un élève particulier ? Qu'en est-il de son développement ?	6
1.3	Une organisation et des aménagements particuliers.....	11
1.3.1	Créer et maintenir le dialogue avec les familles.....	11
1.3.2	La récréation	12
1.3.3	Le besoin de repos chez un enfant de 2-3 ans.....	12
1.3.4	L'apprentissage de la continence.....	13
1.3.5	L'aménagement de l'espace.....	14
2	Les modalités d'accueil pour les moins de trois ans.....	16
2.1	Les classes de Très Petite Section.....	17
2.2	Les classes multi-âges/multiniveaux	19
2.3	Les classes passerelles.....	20
3	Coordination et suivi des dispositifs de scolarisation des moins de trois ans	21
3.1	Un accueil ciblé.....	22
3.1.1	Constitution d'un dispositif de moins de trois ans	22
3.1.2	Les conditions d'inscription	22
3.2	La direction d'école.....	23
3.3	Les professeurs des écoles exerçant au sein d'un dispositif de moins de trois ans.....	24
3.3.1	Les gestes professionnels.....	24
3.3.2	Le protocole d'accompagnement	27
3.4	La fonction d'ATSEM.....	29
3.4.1	Les compétences et missions.....	29
3.4.2	Le binôme ATSEM-Enseignant	29
4	Foire aux questions	30
5	Sitographie	32
6	Annexes.....	33
6.1	Le projet de scolarisation.....	34
6.2	Le contrat de scolarisation	37
6.3	La fiche de poste de l'enseignant de classe passerelle	45
6.4	Le projet de fonctionnement de la classe passerelle.....	47
6.5	Le document d'évaluation intermédiaire/final à compléter en décembre et juin	58

6.6	Le guide d'utilisation du livret d'accueil et d'accompagnement des familles	68
6.7	Le livret d'accueil et d'accompagnement des familles	72
6.8	Coordonnées Classes Passerelles.....	80
6.9	Le compte-rendu de visite	82

1 Scolariser les enfants de moins de 3 ans

Dans l'académie de La Réunion, le développement des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans constitue un enjeu éducatif majeur, visant à favoriser une entrée progressive dans les apprentissages et à contribuer à la réduction des inégalités scolaires dès la petite enfance.

Les enjeux :

- Réduire les inégalités sociales et viser l'égalité des chances.
- Développer le langage.
- Développer l'estime de soi dans un lieu bienveillant et sécurisant.
- Construire progressivement les codes scolaires.
- Apprendre à vivre ensemble.

1.1 Les enjeux d'une première scolarisation à 2 ans

La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans — donc dès deux ans — est considérée par le système éducatif comme « un levier d'action pour favoriser la réussite scolaire dès le plus jeune âge ». Elle offre aux enfants, notamment ceux issus de milieux sociaux, culturels ou linguistiques éloignés de la culture scolaire, un premier contact avec l'école, ce qui peut aider à compenser des inégalités dès le début de la scolarité. Ainsi, l'école maternelle — même avant l'âge de trois ans — joue un rôle d'ascenseur social en donnant à tous les enfants les mêmes chances de bien commencer leur parcours scolaire.

Une première socialisation et familiarisation avec le cadre scolaire

Entrer à l'école à deux ans peut constituer la première expérience collective de l'enfant hors milieu familial : socialisation, repères collectifs, apprentissage des règles de vie, adaptation à des rythmes nouveaux... Cette socialisation précoce contribue à faciliter la transition vers l'école (petite section, puis élémentaire), en réduisant le choc du passage « famille → collectivité ».

Un cadre pédagogique adapté aux tout-petits pour favoriser le développement global

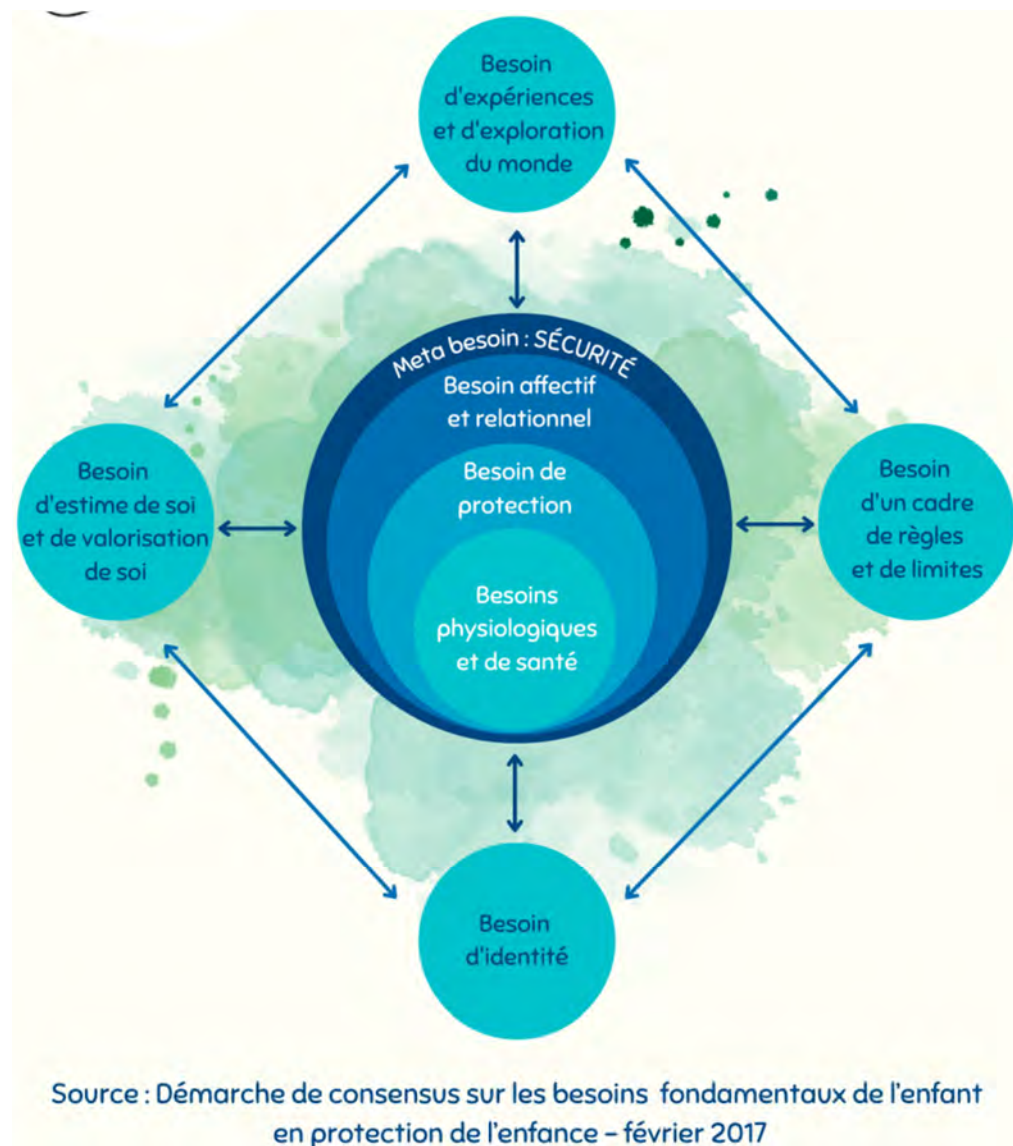
La scolarisation des moins de trois ans s'envisage dans des conditions adaptées : classes spécifiques, aménagement des espaces, projet pédagogique particulier, pour répondre aux besoins des très jeunes enfants. Quatre axes prioritaires sont identifiés :

- Le bien-être et le devenir-élève (sécurité affective, repères, sentiment d'appartenance).
- La construction du langage et les premiers repères logico-mathématiques (vocabulaire, syntaxe, premières notions de nombre ou de géométrie) dès le plus jeune âge.
- Le développement psychomoteur (motricité globale et fine), via des activités adaptées ainsi qu'un aménagement de l'espace de classe.
- La coéducation, c'est-à-dire l'association entre école et famille : les parents comme premiers partenaires dans la scolarisation et le développement de l'enfant.

Ainsi, la scolarisation à deux ans peut être l'occasion d'un accompagnement global (social, affectif, cognitif, moteur) qui correspond aux besoins des très jeunes enfants.

1.2 L'enfant de 2 à 3 ans, un élève particulier ? Qu'en est-il de son développement ?

Pour le jeune enfant, une scolarisation réussie suppose plusieurs conditions : une préparation progressive, le respect de ses besoins physiologiques, une certaine autonomie dans les gestes du quotidien, la capacité d'être compris par l'adulte – que ce soit verbalement ou autrement –, un attachement sécurisant à ses parents et une attention constante à son bien-être. L'accueil doit donc être avant tout pensé pour répondre à ses besoins affectifs, physiques et à son rythme propre.



À deux ans, les enfants ne sont plus des nourrissons : ils disposent déjà de nombreuses compétences, affirment peu à peu leur personnalité et utilisent un répertoire varié de comportements pour agir sur leur environnement. Leur développement est rapide, et leurs attitudes peuvent évoluer sensiblement en quelques semaines.

Pour autant, cela ne garantit pas une adaptation immédiate à l'école. Leur entrée dans cette nouvelle organisation dépend autant de la qualité de l'accueil proposé que de la manière dont leurs besoins spécifiques sont pris en compte.

Quelques repères sur le développement de l'enfant¹

	Entre 2 et 2 ans ½, il :	Entre 2 ans ½ et 3 ans, il :
Développement affectif et social du jeune enfant Entre 2 et 3 ans, l'enfant développe sa capacité à exprimer, comprendre et réguler ses émotions. Il construit progressivement son estime de soi, affirme sa personnalité et acquiert des compétences comme l'empathie, l'affirmation de soi ou la gestion de la frustration. Cette période est marquée par une tension entre son désir d'autonomie et son besoin d'être rassuré.	• alterne entre autonomie et besoin de réassurance ; il peut être attaché à un objet transitionnel ; • a besoin de routines prévisibles ; • commence à mieux tolérer la séparation ; • comprend et réagit aux émotions d'autrui, même s'il peut manifester des peurs soudaines ; • s'oppose encore mais accepte progressivement les limites.	• résiste aux changements de routine trop brusques ; • comprend mieux les émotions des autres et peut en parler ; • cherche encouragements et approbation ; • exprime plus clairement ses ressentis ; • manifeste ses peurs et peut demander des histoires pour les dépasser.
Relations sociales Les interactions avec les pairs reposent d'abord sur l'imitation, le jeu côte à côte et le partage d'objets. Les gestes agressifs peuvent exister mais cohabitent avec des comportements de consolation et d'affection.	• affirme son individualité ; • peut être timide face aux inconnus ; • joue près des autres mais les conflits sont fréquents ; • commence à aider, à attendre et à identifier les différences de sexe.	• exprime son affection, utilise des formules de politesse ; • joue davantage sans conflit, attend son tour, partage ; • imite les adultes et peut inventer des personnages imaginaires ; • devient plus sociable et coopératif.

La sécurité affective

¹ Giampino, S. (2023)., « Les spécificités du développement de l'enfant avant 3 ans », *Revue Quart Monde*.

Ferland, F. (2014)., *Le développement de l'enfant au quotidien : de 0 à 6 ans*.

Giampino, S. (2016), *Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels*. Rapport remis au Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

À cet âge, l'enfant construit son identité en se séparant progressivement de ses parents. Il a besoin :

- d'un adulte référent stable, disponible et attentif ;
- d'explications pour comprendre les règles et éviter l'insécurité ;
- d'un environnement rassurant où les limites sont claires mais bienveillantes.

La qualité de l'attachement familial ² conditionne souvent la sécurité de l'enfant avec les professionnels. L'école doit donc être vigilante lors de la rupture avec les repères familiaux et favoriser une relation de confiance avec les parents.

L'objet transitionnel peut aider lors des premières séparations, mais son usage diminue naturellement lorsque l'enfant se sent en sécurité. Aucune séparation d'avec cet objet ne doit être imposée.

La motricité globale et motricité fine entre 2 et 3 ans

	Entre 2 et 2 ans ½	Entre 2 ans ½ et 3 ans
Motricité globale Entre 2 et 3 ans, l'enfant développe intensément ses capacités motrices. Il explore son environnement, se déplace beaucoup et a besoin d'expériences variées pour construire son équilibre, sa coordination et la maîtrise de son corps.	L'enfant marche dans différentes directions, court sans tomber, monte et descend les escaliers (deux pieds par marche), saute à pieds joints et utilise des jouets à roues. <i>Évolution</i> : marche sur surfaces étroites, meilleure coordination dans les escaliers, éviter les obstacles, sauter en avant.	Il participe à des jeux moteurs de groupe (courir, rouler, ramper), marche sur surfaces étroites en alternant les pieds, grimpe sur des structures de jeux. <i>Évolution</i> : pédaler sur un tricycle, frapper et lancer un ballon avec plus de précision, jouer en cercle, descendre les escaliers plus aisément.
Motricité fine La manipulation est essentielle : l'enfant touche, explore, assemble, tourne, ouvre et manipule pour affiner ses gestes. Sa latéralisation commence à se préciser.	Il gribouille avec une prise globale, empile des cubes, ouvre des pots, enlève certains vêtements. <i>Évolution</i> : tenir le crayon avec plus de précision, tracer cercles et croix, froisser et découper du papier, remonter une fermeture éclair.	Il tourne les pages d'un livre, manipule poignées et ciseaux, dessine des formes simples et s'applique davantage. <i>Évolution</i> : utiliser correctement des outils scripteurs, participer à des jeux de doigts, manipuler des objets variés, enfiler ou enlever ses vêtements.

Le développement cognitif entre 2 et 3 ans

Entre 2 et 3 ans, l'enfant passe progressivement d'une intelligence sensori-motrice (pensée liée à l'action, aux gestes et aux perceptions) à une intelligence représentative,

² Bowlby, J. (1969-1980), *Attachment and Loss* (vol. 1-3).

qui lui permet d'évoquer mentalement des objets, des situations et des actions. Ce changement s'appuie fortement sur les interactions avec l'adulte, qui met en mots ce que l'enfant vit et exprime dans ses jeux.

L'enfant a besoin de repères spatiaux et temporels simples (espaces de la classe, moments de la journée) et son attention reste très brève, ce qui limite la durée des regroupements. Sa pensée se construit à travers des oppositions (agir / imaginer, individuel / collectif, logique / magique).

Entre 2 et 2 ans ½	Entre 2 ans ½ et 3 ans
L'enfant joue à faire semblant, reconnaît formes, images et quelques couleurs. Son attention s'allonge légèrement, il commence des suites numériques et comprend des notions simples. Il évolue vers : • classer des objets ; • réussir de petits puzzles ; • saisir des repères temporels flous (« bientôt ») ; • comprendre la correspondance « un objet par personne ».	Il compare tailles et quantités, dénombre jusqu'à 3, associe objets et images, dramatise ses jeux symboliques et trie selon différents critères. Il progresse vers : • distinguer petits et grands objets ; • organiser ses actions avant de jouer ; • observer des changements naturels ; • employer des mots liés au temps (« l'heure de... ») ; • endosser des rôles imaginaires.

Le développement du langage

La communication des tout-petits repose à la fois sur le langage verbal et sur les gestes, mimiques et postures. Les enfants peuvent être bilingues ou parler une autre langue à la maison, ce qui n'est pas un obstacle au développement du français à l'école, dès lors que chaque langue est valorisée et que l'enfant bénéficie d'interlocuteurs clairs et constants. L'école joue un rôle d'équilibre en respectant la langue familiale tout en favorisant l'acquisition du français.

L'enfant passe progressivement d'un environnement familial restreint à un cadre collectif où il doit adapter sa communication. Il s'exprime d'abord vers l'adulte, dont la disponibilité, la confiance et l'encouragement sont essentiels pour l'aider à interagir avec les pairs. L'imitation des postures et gestes de l'adulte enrichit son répertoire communicatif et facilite l'expression de ses besoins et émotions.

Entre 2 et 2 ans ½	Entre 2 ans ½ et 3 ans
• Utilisation des pronoms personnels (« moi », « je », « toi »). • Phrases simples de deux mots ; réponse à des questions simples.	• Poser des questions (« qui », « quoi », « où »), répéter des phrases de cinq mots. • Vocabulaire : 750 à 2000 mots³.

³ [Comment faciliter l'acquisition du vocabulaire à l'école maternelle ? Synthèse de la recherche et recommandations](#)- CSEN, Septembre 2023

• Vocabulaire : 50 à 200 mots. • Loisirs : regarder des images, chanter des chansons. Progrès : participation aux conversations, description de soi, compréhension de consignes à deux étapes, récitation de comptines simples, usage approximatif du pluriel.	• Capacité à se faire comprendre par adultes et pairs, raconter des événements récents, jouer à faire semblant. Progrès : comprendre et utiliser des mots de position et de direction, commenter des images, saisir l'intrigue d'une histoire et la représenter avec des objets, répondre à des questions complexes.
--	---

Pour résumer

Les différentes sphères du développement — physique, cognitive, affective et sociale — sont étroitement liées et interagissent en permanence. Le développement ne suit pas une progression linéaire par étapes fixes, mais évolue par mouvements successifs : certaines acquisitions apparaissent, disparaissent, puis reviennent sous une autre forme⁴.

Dès la naissance, l'enfant est dépendant, mais il n'est pas passif. Il possède des compétences précoces d'imitation, d'empathie et de communication. Grâce à ses capacités sensorielles, il entre rapidement en relation avec les autres, et c'est dans ce lien que se construit progressivement son identité.

Le jeune enfant peut établir plusieurs attachements différenciés selon les personnes et la qualité des relations proposées. Très sensible à l'état émotionnel de son entourage, il perçoit intuitivement le climat relationnel, ce qui influence directement ses comportements et ses réactions corporelles.

Bien qu'il soit vulnérable et dépendant, l'enfant agit sur son environnement : il suscite des émotions et des attitudes chez les adultes, qui influencent en retour son développement. Enfin, il découvre le monde à travers sa sensibilité globale, où se mêlent corps, émotions, pensée et relations. Il est naturellement attiré par les visages, les sons, les images, le mouvement et les éléments de la nature.

⁴ Pr. Olivier Houdé, directeur du laboratoire LaPsyDé, UMR CNRS 8240, Université Paris Descartes Sorbonne, audition filmée lors de la journée de débat public et scientifique du 15/01/16

1.3 Une organisation et des aménagements particuliers

1.3.1 Créer et maintenir le dialogue avec les familles

La scolarisation des enfants de moins de trois ans est bénéfique lorsqu'elle répond à leurs besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est particulièrement importante pour les familles éloignées de la culture scolaire et doit être prioritairement développée dans les zones défavorisées.

Principes généraux

- La scolarisation des tout-petits implique **l'accueil simultané de l'enfant et de sa famille**.
- La **relation de confiance avec les parents** est essentielle pour permettre à l'enfant de s'adapter sereinement entre école et maison.
- L'école doit **valoriser la place des parents**, favoriser un dialogue ouvert et confiant, et associer les familles au projet éducatif.

Avant la rentrée

- Les parents sont reçus individuellement pour présenter le projet éducatif et le fonctionnement de la classe.
- Des temps de découverte permettent aux enfants et aux parents de se familiariser avec les espaces, le personnel et les routines.
- La famille devient médiatrice de l'école auprès de l'enfant, préparant progressivement sa scolarisation.

À la rentrée

- La scolarisation peut se formaliser par un **contrat de scolarisation avec la famille**.
- **Implication des parents** : fréquentation régulière, ponctualité, participation aux activités et échanges avec l'équipe enseignante.

Suivi et communication

- L'école développe des outils pour maintenir la communication : cahier de réussite, carnet de progrès, temps d'accueil, activités partagées dans la classe.
- Les parents sont accompagnés dans leur rôle éducatif via des échanges avec des professionnels et le lien avec les ressources de l'école et du quartier (associations, dispositifs locaux).

Modalités concrètes pour associer les parents

- **Présence progressive dans la classe** : le parent peut être présent lors des premiers jours pour dédramatiser la séparation, sur plusieurs semaines et de manière dégressive selon les besoins de l'enfant.

- **Participation aux activités spécifiques** : le parent peut accompagner l'enfant dans des activités motrices par exemple ou sur le temps d'accueil.
- **Valorisation de l'image parentale** : projets mettant en évidence les compétences des parents au sein de l'école.
- **Rencontres régulières avec l'enseignant** : ateliers parent-enfant et échanges pour mieux comprendre le fonctionnement de l'école et ses pratiques pédagogiques.
- **Formation et information** : offrir des formations ou un espace d'information au sein de l'école, pour aider les parents à accompagner efficacement leur enfant.

1.3.2 La récréation

Les enfants de moins de trois ans ont besoin de se dépenser physiquement, d'explorer librement leur environnement, de rencontrer d'autres enfants et d'observer le monde qui les entoure. Cependant, la sécurité reste prioritaire, et le passage dans un nouvel espace peut être source d'appréhension.

La cour de récréation, souvent très vaste pour les tout-petits, peut être introduite progressivement : au début de l'année, de courtes sorties du groupe sont organisées, accompagnées par l'enseignant(e) et l'ATSEM ou l'EJE, pour permettre aux enfants de changer de milieu, de s'aérer et de découvrir progressivement les espaces.

Par la suite, il est préférable de différer le temps de récréation de celui des autres classes. La récréation traditionnelle ne correspond pas toujours aux besoins des tout-petits. On peut alors envisager un temps structuré : par exemple, dix minutes de jeux individuels pour explorer en autonomie, suivies de dix minutes de mixité avec les plus grands.

La récréation est un moment éducatif qui rythme la journée, incluant le temps d'hygiène et de goûter. Elle ne doit pas avoir lieu après la sieste et, selon sa pertinence, se positionne idéalement en milieu de demi-journée, plutôt qu'en début ou en fin de journée.

1.3.3 Le besoin de repos chez un enfant de 2-3 ans

Entre 2 et 3 ans, le sommeil reste un besoin majeur ; le sommeil nocturne et la sieste doivent permettre d'atteindre un total global d'heures adapté au développement : l'enfant a besoin d'environ **11 à 14 h de sommeil par 24 h**. Le sommeil — nuit et repos diurne — ne se résume pas à de la récupération physique : il joue un rôle essentiel dans la maturation du cerveau, la régulation émotionnelle, le développement cognitif, la mémoire et les apprentissages.

Pourquoi prévoir une sieste (ou un temps de repos) à 2-3 ans ?

- À cet âge, nombreux sont les enfants qui conservent un besoin physiologique de dormir l'après-midi — le passage à un sommeil uniquement nocturne se fait progressivement, et chacun évolue à son rythme.
- La sieste permet de consolider les apprentissages de la matinée : la recherche dirigée par Stéphanie Mazza montre qu'un bon sommeil améliore l'attention, la mémorisation, la régulation des émotions et le bien-être général.

- Le repos diurne contribue à prévenir la fatigue, l'irritabilité, l'hyperactivité ou les troubles de l'attention — des conséquences possibles d'un sommeil insuffisant.

Modalités recommandées pour la sieste / le repos à l'école ou en accueil

- **Moment** : idéalement juste après le repas du midi, en début d'après-midi. Cette organisation correspond au besoin de récupération après les activités du matin.
- **Durée** : pour les enfants de 2-3 ans qui dorment encore, une sieste d'environ **1h à 1h30** (un cycle complet de sommeil) est recommandée.
- **Flexibilité et individualisation** : la sieste ne doit pas être imposée de façon uniforme. Certains enfants dormiront, d'autres auront besoin simplement d'un moment calme. À cet âge, en particulier, les besoins varient beaucoup d'un enfant à l'autre.
- **Réveil** : le réveil après la sieste peut être échelonné et en douceur, sans précipitation ni agitation, pour respecter le rythme de l'enfant.
- **Espace de repos** : il est souhaitable d'aménager un coin calme, confortable et rassurant — un cadre distinct du jeu ou des activités. L'obscurité totale n'est pas indispensable : l'objectif est le repos, pas d'imiter la nuit.
- **Temps calme alternatif** : pour les enfants qui ne dorment pas, prévoir un temps de calme — lecture, histoires, activité douce — afin de ne pas les exclure ou créer d'agitation.
- **Cohérence maison / école** : la coéducation entre parents et professionnels est essentielle. Il faut veiller à la continuité des rythmes de sommeil (sieste + nuit), partager les habitudes et observer les signes de fatigue.

Ce qu'apporte la sieste pour les enfants de 2-3 ans

- **Meilleure attention et apprentissage** : la sieste aide à consolider les apprentissages de la matinée, à favoriser la mémoire et la compréhension.
- **Régulation émotionnelle et comportementale** : un temps de repos soutient la stabilité émotionnelle, réduit l'irritabilité, l'hyperactivité ou les comportements d'agressivité liés à la fatigue.
- **Bien-être global et santé** : un sommeil suffisant contribue à la maturation cérébrale, au bon développement physique et au bien-être psychique de l'enfant.

1.3.4 L'apprentissage de la continence

Il n'est pas nécessaire qu'un enfant de moins de trois ans ait déjà acquis la continence pour être accueilli dans un dispositif spécifique de scolarisation. Beaucoup d'enfants n'ont pas encore atteint un contrôle définitif de leurs sphincters : cette maîtrise relève d'une **maturation physiologique**, habituellement progressive autour de deux ans et demi – trois ans.

Références institutionnelles

- Aucun texte réglementaire ne conditionne l'accès à l'école maternelle à l'acquisition de la continence (Code de l'éducation, articles L113 et L131-1).
- Refuser l'admission d'un enfant en raison de l'absence de continence est contraire au droit.

- Les dispositifs d'accueil des moins de trois ans doivent prévoir des aménagements adaptés pour accompagner les enfants encore en cours d'acquisition de la continence.

Principes éducatifs

- L'acquisition de la continence n'est **pas un apprentissage imposé**, mais un développement progressif lié à la maturation.
- Les signes de disponibilité doivent être observés : compréhension de consignes simples, capacité à exprimer un besoin, stabilité émotionnelle suffisante.
- Les « incidents » font partie du parcours normal vers la continence. Ils doivent être gérés sans culpabilisation, avec des vêtements de rechange fournis par la famille, et en accompagnant l'enfant par des explications simples.
- Si l'enfant porte encore des couches, la structure doit organiser, lorsque c'est possible, des conditions adaptées pour assurer l'hygiène nécessaire, en mobilisant les personnels habilités.

Hygiène et santé

- Le passage aux toilettes et le lavage des mains constituent des moments importants pour développer l'autonomie et apprendre les gestes d'hygiène, toujours avec un encadrement ajusté et bienveillant.

Posture éducative

L'accueil d'un enfant encore en cours d'acquisition de la continence nécessite une approche respectueuse de son développement, fondée sur la bienveillance et la confiance. L'école accompagne l'enfant sans pression ni stigmatisation, en lien étroit avec la famille, en garantissant dignité, sécurité et bien-être.

Ressources

La lettre des maternelles n°2 : <https://www.ac-reunion.fr/maternelle-la-lettre-des-maternelles-131772>

1.3.5 L'aménagement de l'espace

L'aménagement de la classe doit :

- **Créer un sentiment de sécurité** grâce à des espaces ouverts et facilement accessibles.
- **Favoriser l'autonomie, l'initiative et la motivation** de l'enfant.
- **Encourager les interactions** entre enfants et avec l'adulte.
- Être **évolutif** tout au long de l'année et faciliter les déplacements, même avec des objets volumineux ou roulants.
- **Proposer des espaces symboliques** neutres ou thématiques, avec des couleurs, pictogrammes et matériels non stéréotypés, afin de favoriser la mixité et l'égalité entre filles et garçons.
- **Éviter la surcharge de mobilier** et limiter le nombre de tables fixes.

- Organiser un roulement entre les espaces pour permettre à chaque enfant d'explorer l'ensemble des environnements tout en respectant ses préférences.

Des espaces essentiels :

- **Espace moteur** : dans la classe ou dans un lieu attenant pour courir, grimper, se déplacer.
- **Espace d'activités** : grande table et organisation en coins pour encourager la participation sans imposer.
- **Espace de regroupement** : suffisant pour comptines et histoires.
- **Grands coins symboliques** : maison, poupées, cuisine, garage... en veillant à une représentation équilibrée des rôles et des métiers.
- **Espaces de manipulation** : dessin, peinture, bacs sensoriels, constructions.
- **Espace livres** : confortable, permettant à l'adulte de s'asseoir avec un ou plusieurs enfants, avec des ouvrages proposant des modèles variés de personnages féminins et masculins.
- **Espace repos** : confortable et calme.
- **Espace personnel** : casiers individuels pour vêtements et objets personnels, avec repères visuels (photo, prénom) pour soutenir l'autonomie, en évitant les codes de couleur stéréotypés.

Ressources :

[Guide relatif aux conditions d'accueil et de sécurité matérielles des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle](#)

[Un aménagement de l'espace bien pensé](#), Eduscol

Agir dès le plus jeune âge pour l'égalité des sexes – Gestes et postures de l'enseignant, Académie de la Réunion (lien à venir)

2 Les modalités d'accueil pour les moins de trois ans

Les modalités d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans peuvent prendre différentes formes, en fonction des besoins du territoire et des moyens disponibles :

- **Une classe de Très Petite Section dédiée au sein de l'école maternelle**, spécialement organisée pour les tout-petits. Son ouverture nécessite l'accord de la municipalité, car elle implique des conditions particulières : présence régulière d'une ATSEM, aménagement spécifique des espaces, matériel adapté et respect des rythmes des jeunes enfants.
- **Une scolarisation dans une classe multi-niveaux/multi-âges**, où les enfants de moins de trois ans côtoient d'autres sections. Cette organisation peut être pertinente si elle s'inscrit dans un projet partagé par l'ensemble de l'équipe. Elle offre des interactions stimulantes entre élèves, mais garantit moins facilement une réponse fine aux besoins propres aux tout-petits. Il convient donc d'être particulièrement attentif aux conditions d'accueil pour assurer leur bien-être et leur développement.
- **Un dispositif innovant, les classes passerelles**, permettant un temps de scolarisation intégré dans un projet construit localement. Élaborée conjointement par l'Éducation nationale, les collectivités et la Caisse d'Allocations familiales (CAF), cette organisation vise la complémentarité des compétences de chaque partenaire afin d'assurer une continuité éducative au service du parcours de l'enfant.

L'effectif des classes de petite section et des classes passerelles ne peut dépasser 20 élèves.

Pour les classes multiniveaux/multi-âges, les préconisations d'usage s'appliquent, à savoir 24 élèves par classe hors éducation prioritaire (HEP).

2.1 Les classes de Très Petite Section

Qu'est-ce qu'une « très petite section » (TPS) ?

- La « très petite section » correspond à la possibilité d'accueillir des enfants âgés de 2 ans révolus dans une école maternelle, sous certaines conditions définies en collaboration entre les mairies et l'Education nationale.

Objectifs et finalités de la TPS

La TPS vise plusieurs objectifs éducatifs et de développement :

- Préparer l'enfant à devenir « élève » : l'entrée à l'école est envisagée comme un premier pas dans un parcours scolaire, en douceur, en permettant à l'enfant de s'habituer progressivement à ce nouvel environnement.
- Favoriser le développement global : langage, motricité, socialisation, premiers repères cognitifs — l'école maternelle, dès la TPS, met en place des activités adaptées à l'âge pour promouvoir le développement affectif, moteur, social et cognitif de l'enfant.
- Réduire les inégalités : pour des enfants issus de milieux défavorisés, ou avec des environnements familiaux moins riches en ressources éducatives, la TPS peut constituer un levier d'égalité des chances en offrant dès le plus jeune âge un cadre d'apprentissage, de socialisation et d'ouverture culturelle.
- Assurer une transition harmonieuse vers la maternelle « classique » (petite section, moyenne, grande) : en habituant l'enfant à l'école, à la vie collective, aux rythmes et à l'organisation scolaire.

Modalités d'organisation et conditions nécessaires

Pour que la TPS soit efficace et respectueuse des besoins des très jeunes enfants, plusieurs conditions sont requises :

- Un **projet pédagogique spécifique** — l'accueil des moins de 3 ans ne se fait pas comme pour des enfants plus âgés ; il doit être pensé en amont, avec des aménagements adaptés.
- Des **espaces, mobiliers et matériels adaptés** à leur âge (jeux, coins motricité, matériel de motricité fine, zones de repos éventuelles, etc.).
- Une **pédagogie bienveillante et individualisée**, prenant en compte le développement moteur, affectif, langagier et social — le langage, la motricité, l'exploration, le jeu, les interactions adultes-enfants — sont privilégiés.
- Une **relation de confiance avec les familles**, afin d'assurer une co-éducation, d'accompagner les parents dans cette première expérience scolaire, et de garantir que l'enfant vive bien ce passage.
- Une **organisation souple** : l'admission peut dépendre de l'âge (date anniversaire), des places disponibles, de la priorité donnée aux enfants du secteur, etc.

Avantages observés / potentiels

Selon les retours d'expérience et les évaluations conduites dans certaines classes :

- Amélioration de la socialisation : les enfants apprennent à vivre en collectivité, à coopérer, à respecter des règles de vie et à se repérer dans un cadre scolaire.
- Développement du langage oral, enrichissement du vocabulaire, premières acquisitions langagières importantes — souvent plus difficiles à stimuler dans un cadre purement familial pour des enfants très jeunes.
- Développement moteur — motricité globale et fine — par des activités adaptées, des temps de jeu, des explorations, des manipulations, etc.
- Meilleure préparation à la suite de la scolarité : l'enfant entre ensuite en petite, moyenne ou grande section avec des repères, des habitudes, une familiarité avec l'école, ce qui peut faciliter son adaptation.
- Pour les familles, un mode d'accueil stable et gratuit (dans le public), souvent rassurant, ce qui peut aider notamment quand les parents travaillent ou n'ont pas d'alternative de garde.

La très petite section constitue une **porte d'entrée précoce et potentiellement bénéfique** dans le système scolaire pour les enfants dès 2 ans. Bien conçue et bien mise en œuvre, elle peut offrir un environnement stimulant et sécurisant qui favorise le développement global de l'enfant (langage, motricité, socialisation), prépare sa future scolarité, et contribue à réduire des inégalités sociales. Mais son efficacité repose sur des conditions d'accueil, de pédagogie et de continuité éducative strictement adaptées à ce public très jeune.

Les ressources indispensables en annexe :

- Le projet de scolarisation
- Le contrat de scolarisation

2.2 Les classes multi-âges/multiniveaux

Une classe multiniveaux (ou « multi-âges / multi-niveaux ») regroupe, dans une même classe, des élèves d'âges ou de niveaux différents (par exemple PS + MS, ou PS + MS + GS, voire plusieurs niveaux).

Cette organisation peut être mise en place pour des raisons structurelles (taille de l'école, répartition des effectifs) ou comme un choix pédagogique.

Avantages potentiels des classes multiniveaux

Selon la littérature et les retours d'expérience :

- **Développement de l'autonomie** : les élèves apprennent à s'organiser, à gérer des activités à leur rythme, parfois en autonomie.
- **Effet tutorat / entraide entre pairs** : les plus âgés peuvent aider les plus jeunes, ce qui profite à ces derniers, tout en renforçant chez les aînés des compétences d'explicitation, de responsabilité, de socialisation.
- **Meilleure socialisation et mixité** : vivre avec des enfants d'âges différents favorise des interactions diverses, un apprentissage de la coopération, du respect d'autrui, un sentiment d'appartenance à un groupe varié.
- **Souplesse pédagogique et temporisation des apprentissages** : l'enseignant peut adapter les activités à chaque niveau, offrir le temps nécessaire à l'acquisition, et permettre un parcours d'apprentissage moins linéaire, respectueux du rythme de chacun.
- **Continuité sur plusieurs années** (en maternelle) : dans les configurations PS-MS-GS sur trois ans, l'enfant reste souvent dans le même cadre, avec la même classe, ce qui peut sécuriser et stabiliser son parcours.

Enjeux pédagogiques et organisationnels

La mise en œuvre d'une classe multiniveaux suppose un projet réfléchi :

- Choix pédagogiques adaptés (organisation des espaces, matériel, gestion des groupes, routines, autonomie, tutorat)
- Cohérence de l'équipe enseignante, concertation, formation et répartition claire des responsabilités.
- Suivi individualisé des élèves, évaluation appropriée, et prise en compte des rythmes variés.
- Valorisation de l'entraide, de la coopération inter-âges, et sensibilité aux interactions entre pairs pour favoriser un climat de classe bienveillant.

Les ressources indispensables en annexe :

- Le projet de scolarisation
- Le contrat de scolarisation

2.3 Les classes passerelles

Le dispositif des classes passerelles s'inscrit dans un cadrage institutionnel précis, défini par une convention partenariale entre l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les collectivités territoriales. Ce cadre s'appuie sur les priorités nationales de lutte contre les inégalités dès la petite enfance et de renforcement du lien école-famille. La classe passerelle constitue une réponse à l'objectif de favoriser une scolarisation progressive et réussie des enfants de deux à trois ans, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les structures d'accueil collectif.

Ce dispositif se déploie dans le respect des textes de référence (circulaires ministérielles, programmes de l'école maternelle, conventions CAF-État) et repose sur une gouvernance partagée. L'Éducation nationale assure la responsabilité pédagogique et la continuité avec l'école maternelle, tandis que la CAF et la collectivité contribuent au financement et à l'accompagnement du projet.

Ainsi, le cadrage institutionnel garantit à la fois une légitimité nationale et une adaptation locale, en créant un cadre clair de responsabilités, de moyens et de missions. Il permet de sécuriser le fonctionnement des classes passerelles, d'assurer leur pérennité et d'installer une dynamique de coopération entre tous les acteurs éducatifs et sociaux au service du développement et de la réussite des jeunes enfants.

Les ressources indispensables

- La fiche de poste de l'enseignant de classe passerelle
- Le projet de fonctionnement
- Le bilan intermédiaire/final
- Le guide d'utilisation du livret d'accueil
- Le livret d'accueil des familles
- Les coordonnées des classes passerelle

3 Coordination et suivi des dispositifs de scolarisation des moins de trois ans

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), en collaboration avec les directeurs des écoles maternelles concernées, assurent la coordination et le suivi des projets locaux. Ils veillent à la concertation nécessaire avec les collectivités territoriales et évaluent la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place. Ils peuvent prendre appui sur la Mission Maternelle.

Indicateurs de suivi des dispositifs

- Nombre de familles ciblées ;
- Nombre de familles ayant exprimé une demande ;
- Nombre d'inscriptions au 1er septembre ;
- Taux de fréquentation et d'assiduité ;
- Évolution des conditions d'accueil (locaux et matériel adaptés).

Des temps de régulation locaux et académiques permettent de faire le point sur l'évolution des effectifs et du contexte d'accueil. Des visites régulières de la mission maternelle accompagnent les enseignants dans leur rôle pédagogique et dans la mise en œuvre des projets.

3.1 Un accueil ciblé

L'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle répond exclusivement à un objectif d'apprentissage et de réussite scolaire ; il ne peut être assimilé à un mode de garde comparable aux dispositifs de la petite enfance présents sur la commune. De plus, l'admission d'enfants de moins de trois ans dépend du nombre de places disponibles. Il est donc nécessaire de vérifier que cet accueil s'intègre dans l'organisation pédagogique prévue et qu'il peut être assuré de manière durable.

3.1.1 Constitution d'un dispositif de moins de trois ans

La qualité de l'accueil éducatif des enfants de moins de trois ans repose en grande partie sur la coopération entre les collectivités territoriales, l'Éducation nationale et les services dédiés à la petite enfance (CAF, PMI, etc.). Une concertation régulière et durable entre ces partenaires est donc indispensable.

La sélection des enfants s'effectue lors d'une commission réunie en fin d'année scolaire, en présence des représentants de la collectivité, de l'Éducation nationale et des acteurs de la petite enfance (CAF, PMI, établissements d'accueil du jeune enfant...). Cette démarche collégiale s'appuie sur des informations partagées entre institutions afin d'identifier les enfants à partir de critères objectivés et de prioriser les situations.

Les critères retenus sont les suivants :

- **L'âge de l'enfant** : priorité donnée aux enfants nés en début d'année scolaire ;
- **Le contexte social et familial** : situations repérées par les partenaires comme précaires, familles non francophones, climat familial fragilisé, absentéisme dans la fratrie, parent isolé ;
- **Les caractéristiques du profil de l'enfant** : en particulier les besoins spécifiques ou fragilités confirmés médicalement dans le domaine du développement.

3.1.2 Les conditions d'inscription

Les enfants âgés de 2 ans à la date de la rentrée peuvent être inscrits par le maire de la commune et admis par le directeur de l'école. L'accueil des moins de 3 ans présente toutefois certaines spécificités :

- L'admission peut être différée après la rentrée en fonction de la date d'anniversaire de l'enfant, les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année en fonction des places disponibles.
- La priorité est donnée aux enfants résidant dans le secteur de l'école.
- Les horaires d'arrivée et de départ, le matin et l'après-midi, peuvent être plus flexibles que ceux des autres classes, tout en garantissant un temps de présence suffisant pour chaque enfant, selon une organisation régulière définie en concertation avec les parents, qui s'engagent à la respecter.

3.2 La direction d'école

La circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 (BOEN n° 3 du 15 janvier 2013) encadre la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Elle rappelle que cet accueil exige des conditions spécifiques : aménagement d'espaces adaptés, rythmes respectés, relation étroite avec les familles et coopération renforcée avec les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la direction d'école occupe une place centrale. Selon les missions définies par le Code de l'éducation (article R. 411-10) et les textes relatifs à la fonction de direction (loi Rilhac 2021 et décret n° 2023-777 du 14 août 2023), le directeur ou la directrice veille au bon fonctionnement de l'école et prend toute disposition nécessaire à son organisation, en particulier pour les dispositifs accueillant des tout-petits. Cette responsabilité recouvre l'admission des élèves, la sécurité, l'organisation pédagogique, la coordination des enseignants, l'accueil des familles et la coopération avec la commune. La direction d'école accueille les parents lors de l'inscription, les informe, présente le projet d'accueil et de scolarisation, ainsi que le contrat de scolarisation, et s'assure tout au long de l'année que les parents sont bien informés.

La loi Rilhac renforce cette mission en conférant à la direction une **autorité fonctionnelle**. Cette autorité s'exerce sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école **pendant le temps scolaire**, afin de garantir l'organisation quotidienne : répartition des espaces, planification des temps d'accueil, coordination avec les ATSEM pour les soins, l'hygiène ou les transitions, et mise en œuvre des aménagements nécessaires pour les enfants de moins de trois ans. Elle permet à la direction de décider localement des modalités d'accueil afin d'assurer un environnement sécurisé, stable et cohérent.

Ainsi, dans les dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans, la direction d'école assure une **coordination essentielle**, permettant de faire converger les exigences pédagogiques, les besoins spécifiques des tout-petits et les moyens fournis par la collectivité.

3.3 Les professeur(e)s des écoles exerçant au sein d'un dispositif de moins de trois ans

Les enseignants souhaitant postuler doivent :

- adhérer volontairement au projet de l'école ;
- s'informer sur les conditions de fonctionnement via le projet d'école ou un contact direct avec le directeur ou l'IEN de circonscription.

3.3.1 Les gestes professionnels

L'enseignant(e) qui accueille des enfants de moins de trois ans adopte des gestes professionnels et des postures adaptés à une maturité affective, sociale et cognitive encore en développement.

Installer un cadre sécurisant et rassurant

À cet âge, l'enfant évolue dans une phase de construction de la socialisation et a besoin de repères clairs et stabilisants. L'enseignant veille ainsi à :

- maintenir une présence physique et émotionnelle constante,
- proposer un accueil individualisé,
- instaurer des routines stables et lisibles,
- se rendre disponible pour accompagner les transitions (séparation, entrée en activité, regroupement).

Accompagner le développement socio-émotionnel

Pour prévenir d'éventuelles difficultés, l'enseignant(e) prête une attention particulière aux émotions de l'enfant et s'appuie sur plusieurs gestes professionnels :

- mettre en mots ce que l'enfant ressent,
- l'aider à identifier ses émotions,
- favoriser les interactions entre pairs,
- intervenir en médiation lorsque l'enfant ne dispose pas encore des ressources nécessaires pour réguler ses impulsions.

Cet accompagnement constitue un étayage ajusté aux besoins d'un enfant très jeune.

Reconnaître le jeu comme moteur d'apprentissage

Le jeu est central dans les apprentissages des moins de trois ans. L'enseignant(e) :

- propose des situations simples, accessibles et stimulantes,
- permet l'exploration libre,
- observe finement les actions de l'enfant pour comprendre ses démarches,
- intervient avec discrétion, uniquement pour soutenir ou relancer.

L'activité spontanée constitue, à cet âge, le cœur du développement des compétences.

Respecter la singularité de chaque enfant

Chaque enfant évolue à son propre rythme. L'enseignant(e) :

- adapte ses attentes aux capacités réelles de chacun,
- ajuste les activités ou leur mise en œuvre,
- valorise les réussites individuelles,
- évite toute comparaison entre enfants.

Cette approche repose sur une observation attentive et une différenciation naturelle.

Le rôle des « feedbacks » positifs

Pourquoi ils sont essentiels dès le plus jeune âge	Ce que cela implique pour l'adulte	Effets attendus sur le développement global
Les « feedbacks » positifs contribuent à : • Renforcer la confiance et l'estime de soi en valorisant les petites réussites. • Stimuler la motivation et la curiosité, en encourageant l'enfant à essayer, recommencer et explorer. • Soutenir la régulation émotionnelle grâce à des retours bienveillants qui sécurisent et apaisent. • Encourager les comportements sociaux, tels que le partage, la coopération ou l'attention à l'autre.	Pour que les « feedbacks » positifs soient réellement efficaces, l'adulte veille à : • Réagir rapidement afin que l'enfant associe clairement l'encouragement à l'action engagée. • Formuler des retours précis et concrets pour expliciter le comportement valorisé. • Reconnaître l'effort autant que le résultat, en soulignant l'engagement ou la persévérance. • Maintenir un encouragement régulier, afin d'installer un climat sécurisant et enthousiasmant.	L'utilisation régulière de « feedbacks » positifs adaptés favorise : • Une confiance en soi durable. • Une motivation interne à apprendre et explorer. • Une meilleure régulation émotionnelle. • L'émergence de compétences sociales (coopération, empathie, respect). • Une attitude favorable à la curiosité et aux apprentissages, fondatrice des parcours futurs.

Grille d'observation et d'action :

« Feedbacks » positifs auprès des enfants de moins de trois ans

Objectifs éducatifs	Gestes professionnels attendus	Exemples de formulations adaptées	Indicateurs observables (chez l'enfant)
Sécuriser et rassurer	Donner un retour immédiat après une action positive ; utiliser un ton doux, un regard soutenant.	« Tu es là, je te vois. » « Merci, tu as essayé. »	L'enfant se calme plus facilement, recherche moins souvent l'adulte pour être rassuré.
Valoriser l'effort plutôt que le résultat	Repérer ce que l'enfant a tenté, même si ce n'est pas "réussi".	« Tu as essayé d'empiler les blocs, bravo pour ton effort. »	L'enfant recommence, persévère, manipule plus longtemps.
Renforcer les comportements sociaux émergents	Encourager les débuts de coopération, d'imitation, de partage.	« Tu as donné le camion à ton camarade, c'est gentil. »	L'enfant reproduit plus souvent des comportements prosociaux.
Soutenir l'exploration et le jeu	Observer, intervenir brièvement pour valoriser une découverte.	« Tu as trouvé comment ouvrir la boîte. »	L'enfant explore plus longtemps, prend des initiatives.
Favoriser l'autonomie	Encourager les petites actions indépendantes (mettre un manteau, ranger, choisir).	« Tu as mis tes chaussures tout seul. » « Tu as rangé ton livre, merci. »	L'enfant tente de faire seul avant de demander de l'aide.
Verbaliser les émotions positives	Nommer ce que l'enfant ressent pour renforcer la conscience émotionnelle.	« Tu es content, ça te fait plaisir ! »	L'enfant exprime plus facilement ses émotions, sourit, montre ses réussites.
Instaurer un climat relationnel bienveillant	Sourire, ajuster la posture (à hauteur d'enfant), utiliser le prénom.	« Je suis fière de toi. » « Tu progresses chaque jour. »	Relation de confiance visible : l'enfant se tourne vers l'adulte pour partager.
Encourager la coopération entre enfants	Relever les interactions positives entre pairs.	« Vous avez joué ensemble, c'est agréable de vous voir partager. »	L'enfant cherche la compagnie des autres, joue à côté/avec.

3.3.2 Le protocole d'accompagnement

Les dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans sont conçus pour offrir des conditions favorisant leur entrée réussie dans la scolarité. Ils reposent sur une coopération étroite entre l'Éducation nationale et les collectivités territoriales, qui organisent conjointement les moyens, les espaces et les modalités d'accueil.

Compte tenu des besoins spécifiques de ce très jeune public, un protocole d'accompagnement renforcé des enseignants est déployé dans l'académie. Il a pour objectif de soutenir les enseignants, d'assurer la qualité des pratiques et de proposer des actions de formation et de suivi adaptées, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.

Pour qui ?	Quoi ?	Qui peut intervenir? ⁵	Quand
Les enseignants de classe passerelle nouvellement nommés dans le dispositif (transfert de classe passerelle, ouverture, prise de poste)	2 visites conseils pour accompagner la prise de poste sur le dispositif	Le conseiller pédagogique départemental maternelle ou le référent maternelle de la circonscription ou l'IEN CT Maternelle ou l'IEN de la circonscription	2 fois par an
Les enseignants de classe passerelle en poste	1 visite conseil		1 fois par an
Les enseignants de TPS nouvellement nommés	2 visites conseils pour accompagner la prise de poste sur le dispositif	Le référent maternelle de la circonscription ou l'IEN de la circonscription En cas de difficulté, il est possible de faire appel au conseiller pédagogique départemental maternelle	2 fois par an
Les enseignants de TPS en poste, les enseignants de classe « multi-âges/multi-niveaux »	1 visite conseil	Le référent maternelle de la circonscription ou l'IEN de la circonscription	1 fois par an

⁵ Les personnes mobilisées poursuivent les mêmes objectifs, indépendamment de leurs fonctions ; leur participation dépendra principalement de leurs disponibilités. Les interventions pourront être assurées en binôme, associant un conseiller pédagogique départemental et un référent maternelle, dans une logique de montée en compétences des formateurs. Ponctuellement, les PEMF de la mission maternelle pourront également être sollicités, notamment dans une perspective de développement professionnel, de visites de terrain ou de réponses à des contraintes organisationnelles et d'agenda.

Les visites-conseils donnent lieu à un compte rendu écrit (modèle joint en annexe), transmis à l'enseignant concerné, à l'IEN de la circonscription ainsi qu'à la mission maternelle. Ces visites s'inscrivent en complémentarité d'un éventuel rendez-vous de carrière organisé la même année, sans répondre aux mêmes objectifs ni aux mêmes attendus. La visite comprend notamment des temps d'observation en classe, des échanges avec les familles, l'ATSEM et, le cas échéant, l'EJE pour les classes passerelles, sur une durée minimale d'une heure, suivis d'un entretien avec l'enseignant.

Pour toute prise de poste, le magistère « Consolider une posture d'enseignant sécurisant à l'école maternelle » peut être proposé aux enseignants.

3.4 La fonction d'ATSEM

La présence d'un agent territorial à temps complet est indispensable pour accueillir les très jeunes enfants et les aider à vivre sereinement la séparation. Idéalement titulaire du CAP Petite Enfance ou du concours Atsem, l'agent assure un rôle essentiel de soutien et de sécurité. Lorsque d'autres personnels occupent ces fonctions, ils doivent bénéficier d'une formation adaptée (CNFPT) et/ou participer à des formations communes enseignants-Atsem organisées conjointement par l'Éducation nationale et la collectivité.

3.4.1 Les compétences et missions

L'agent territorial affecté à une classe de très jeunes enfants doit être motivé et disposé à se former pour répondre aux exigences de la fonction. Ses compétences – maîtrise de la langue, posture professionnelle adaptée, qualités relationnelles – garantissent un accueil de qualité. Il seconde l'enseignant par une présence éducative marquée par le maternage, nécessitant patience et disponibilité face aux émotions des tout-petits. Enfin, son rôle auprès des familles suppose discrétion, écoute et communication bienveillante pour assurer des échanges sereins.

3.4.2 Le binôme ATSEM-Enseignant

« [...] l'école doit inventer de nouvelles manières de faire, adaptées le plus justement possible à chacun des enfants qu'elle accueille, en s'appuyant sur les savoir faire de ses professionnels (enseignants, Atsem notamment), afin de donner à tous les moyens de conquérir des savoirs et des pouvoirs nouveaux ».

Document ressource Eduscol « La scolarisation des enfants de moins de 3 ans ».
Introduction générale, page 3

L'enseignant et l'Atsem forment un binôme reconnu par les élèves, les familles et les partenaires de l'école. Leurs responsabilités éducatives sont complémentaires et nécessitent des temps de concertation réguliers intégrés au service pour assurer un fonctionnement efficace. Les rôles et modalités d'organisation sont définis en début d'année puis ajustés selon les besoins. Présent en continu, l'Atsem devient souvent une figure de référence pour le tout-petit ; il encadre les activités après les temps d'enseignement. Des temps d'échange sont donc indispensables pour clarifier les objectifs pédagogiques et préciser les attentes à son égard.

4 Foire aux questions

- **Quel est le nombre maximum d'élèves autorisé en classe composée incluant des TPS ?**

Dans le cas d'une classe double niveau, c'est l'effectif maximum de l'école qui s'applique.

- **Existe-t-il un plafond spécifique concernant le nombre de TPS au sein d'une classe ?**

Il n'existe pas d'effectif maximum d'élèves de TPS dans une classe double niveau. Par contre, les recommandations concernant l'effectif minimum sont de 4 au sein de l'académie pour permettre une meilleure intégration des élèves dans le groupe classe et constituer un groupe. Comme le précise la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012, « la classe multi-niveau présente l'avantage de la stimulation apportée par les pairs, mais constitue un cadre moins favorable à une prise en compte des besoins des jeunes enfants. Il est d'autant plus important de veiller aux conditions de scolarisation des plus jeunes enfants pour leur garantir des conditions de développement propices à leur âge. »

- **Qui détermine le temps de scolarisation des TPS, et selon quelles modalités ?**

Le temps de scolarisation des élèves de très petite section (TPS) est, par principe, aligné sur celui des autres élèves de l'école maternelle, soit une journée complète.

Cependant, la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 précise qu'« une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes élèves ». Ainsi, des aménagements peuvent être prévus concernant les horaires d'entrée et de sortie, le matin et/ou l'après-midi, soit pour l'ensemble du groupe, soit de manière individualisée.

Ces aménagements doivent faire l'objet d'une organisation convenue avec les familles, qui s'engagent à la respecter. Ils sont mis en place sur demande des parents, pour une durée limitée, avec l'accord de l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). Il est essentiel que le temps de présence de l'enfant reste significatif afin de garantir une véritable expérience de scolarisation.

- **Quelles sont les attentes et le cadre réglementaire concernant le projet de scolarisation des TPS ?**

Le projet d'accueil et de scolarisation des très jeunes enfants doit s'inscrire dans une réflexion d'équipe. Il est présenté en conseil d'école afin d'être intégré pleinement au projet d'école. Ce document constitue un cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative. En complément, certaines académies proposent un « contrat de scolarisation » élaboré avec les familles. Ce document n'a pas de valeur réglementaire, mais peut être utilisé comme support d'échange pour instaurer une relation de coéducation fondée sur la confiance. La circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 insiste sur l'importance du lien école-famille :

« La prise en charge de chaque enfant fait l'objet d'un échange avec ses parents. Pour en garantir la réussite, ceux-ci sont incités à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de sa scolarité. Ils doivent pour cela comprendre les attentes et exigences de l'école et de la vie en collectivité, avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école. »

- **Qu'en est-il de la propreté : est-elle une condition d'admission ?**

La circulaire relative à la scolarisation des enfants de moins de trois ans ne prévoit pas l'acquisition préalable de la continence comme condition d'admission. Celle-ci ne peut donc constituer un préalable à l'inscription ou à la scolarisation. L'acquisition de la continence s'inscrit dans un accompagnement progressif mené en partenariat avec les familles, notamment lors de la réunion de présentation du projet de la classe. Concernant l'organisation des soins d'hygiène, la fiche relative au change debout (pratique courante en crèche) est jointe et peut être diffusée aux équipes.

- **L'admission en cours d'année est-elle encadrée par des règles particulières ?**

Au BO -MEN 15-01-2013, la circulaire sur l'accueil des moins de trois ans 2012-202 du 18 12 2012 précise en annexe "Les principes de référence pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans" Ce sont des principes nationaux. Au premier principe, il est dit "La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée en fonction de la date anniversaire de l'enfant."

Le sujet de l'accueil différé est tout de même soumis :

- à la disponibilité de place,
- à la prise en compte de la capacité de l'école à aménager une rentrée qui réponde aux besoins de l'enfant et à la spécificité de son accueil à un moment ultérieur que celui de la reprise de la classe en août prévue par le calendrier scolaire.

5 Sitographie

- ✓ [La scolarisation des moins de trois ans](#), Eduscol
- ✓ [La scolarisation des moins de trois ans](#), Académie de la Réunion
- ✓ [La scolarisation des moins de trois ans- Ressources pédagogiques](#), Académie de la Réunion
- ✓ [La présentation des classes passerelles](#) sur le site de la CAF Réunion
- ✓ [Le digipad des classes passerelles](#) : des exemples d'emploi du temps, de progression
- ✓ La lettre des maternelles n°2 : <https://www.ac-reunion.fr/maternelle-la-lettre-des-maternelles-131772>
- ✓ [Guide relatif aux conditions d'accueil et de sécurité matérielles des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle](#)
- ✓ [Un aménagement de l'espace bien pensé](#), Eduscol

6 Annexes

- 6.1 Le projet de scolarisation
- 6.2 Le contrat de scolarisation
- 6.3 La fiche de poste de l'enseignant(e) de classe passerelle
- 6.4 Le projet de fonctionnement de la classe passerelle
- 6.5 Le document d'évaluation intermédiaire/final à compléter en décembre et juin
- 6.6 Le guide d'utilisation du livret d'accueil et d'accompagnement des familles
- 6.7 Le livret d'accueil et d'accompagnement des familles
- 6.8 Coordonnées Classes Passerelles
- 6.9 Le compte-rendu de visite

Disponible en ligne sur le site académique :
<https://www.ac-reunion.fr/pedagogie/ecole-maternelle>



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vade-mecum de l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Directeur de la publication : Rostane Mehdi, recteur de la région académique La Réunion

Rédaction et mise en page : Mission maternelle 974 (Floriska Corré, Stéphanie Govin, Karine Sonn, Audrey Hugot, Sabine Joris, Catherine Mangaron, Axelle Picard)

Maquette : Service de communication du rectorat

Photo de couverture : Serge Marizy

Impression : atelier reprographie du rectorat

Avril 2026